## **TAXE D'APPRENTISSAGE 2023** INTENTION D'AFFECTATION



Votre entreprise souhaite contribuer au développement de l'ISC Paris (UAI : 0750252S) en lui affectant le solde de sa Taxe d'Apprentissage. Nous vous en remercions vivement.

## COMPOSITION **DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE**

## 0.68% DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE

87% : la part principale prélevée mensuellement via votre DSN à partir de janvier 2023



13% : Le solde affecté à l'ISC Paris sur la plateforme SOLTéA via votre compte net-entreprises.fr

## **VOTRE ENTREPRISE**

N° Siret.  Raison Sociale  Siège □ Oui □ Non  Adresse		
Code Postal Contact Fonction Email Tél.	Ville	
VOTRE LIEN  AVEC LE GROUPE ISC PARIS  Entreprise partenaire Partenaire campus Orléans Alumni Famille d'un étudiant ou diplômé Autre (précisez):	https://www.soliea.gov.fr/espace-public/	COMMENT L'AFFECTER?  Affectation directement en ligne sur la plateforme SOLTéA via votre compte net-entreprises.fr
Vous affectez votre versement à l'ISC Paris entre DSN d'avril en <b>mai 2023</b> . l'ISC Paris est habilité		
Montant affectée à l'ISC Paris :	Euros	

Aymeric CATTENOZ Anthony DOMINGUES

Signature

Cachet

06 50 92 94 22

07 66 76 99 26



acattenoz@iscparis.com

à l'adresse :



Merci de retourner ce document par mail

taxeapprentissage@iscparis.com

22, boulevard du Fort de Vaux 75017 PARIS